

cgtinfos

numéro 240 - décembre 2025

Métropole européenne de Lille

Bonnes fêtes !

Fight Club

page 8

Brazil

page 6

Terminator 2

page 5

**Ghost in
the shell**

page 4

Jurassic Park

page 7

Rambo

page 3



le bonheur est obligatoire.

l'édito

A l'attaque !

La crise du capitalisme s'aggrave de jour en jour. Les fermetures d'entreprises et les plans de licenciements s'accumulent. La dette publique et le déficit public n'ont jamais été aussi élevés.

Dans ce contexte chaotique, la CGT a obtenu une victoire en obtenant, par sa mobilisation, un vote favorable à l'Assemblée Nationale sur la nationalisation d'ArcelorMittal, malgré l'opposition des macronistes et la tentative de blocage du RN contre l'intérêt des ouvriers. Le combat est loin d'être gagné mais c'est déjà une victoire ! Rappelons que sans acier, pas d'industrie en France.

Le chaos politique s'est néanmoins installé durablement : l'Assemblée Nationale divisée n'est plus capable d'adopter un budget : seul 1 député sur 577 a voté la partie recette du budget de l'État ! La réforme des retraites est suspendue façon « chat de Schrödinger » : on ne sait plus si elle est vivante ou morte, ça dépendra du Sénat, des ordonnances, des motions de censure et de la durée de vie du gouvernement Lecornu voué à disparaître très prochainement...

Mais rassurez-vous, notre très impopulaire président Macron a trouvé la solution : la guerre ! Rien de tel qu'une « bonne guerre » pour relancer l'économie ! Non content d'augmenter le budget consacré à « la Défense » (ou bientôt à « l'Attaque » ?) de 6,7 milliards d'euros pour 2026, il crée un service national d'une durée de 10 mois ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans, sur la base du volontariat, pour 800 € brut par mois : une aubaine pour aller se faire tuer en Ukraine ou ailleurs ! Ah mais non, c'est uniquement pour servir sur le territoire national paraît-il... Les promesses de Macron n'engagent que les imbéciles qui y croient toujours ! Et bien sûr pour financer tout cela, les macronistes et leurs alliés de droite et du RN vont rogner sur les prestations sociales, sur les retraites, imposer 40 milliards d'euros de coupes budgétaires pour les collectivités, voire tenter de faire travailler 12h de plus les fonctionnaires sans contrepartie... Par contre, il ne faut surtout pas taxer les milliardaires qui se sont gavés comme jamais ces dernières années !

Dans le même temps, le 2 décembre, votre CGT MEL se mobilisait devant la cour d'Appel de Douai pour soutenir Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de l'UD 59, injustement accusé d'apologie du terrorisme pour avoir sorti un tract appelant à la paix en Palestine. Nous apprenions

ce même jour, la mise en examen de Sophie Binet pour avoir comparé le patronat à des « rats qui quittent le navire ». La Démocratie est donc bel et bien en danger ! Ici à la MEL, c'est la boîte mail de votre syndicat qui est désactivée. Notre crime : avoir contacté les agents par mail et adressé un courrier aux médaillés et retraités. Le Président CASTELAIN et son homme de main Christian MATHON se donnent les batailles qui sont à leur portée ! Tout cela n'est pas réjouissant, certes, mais c'est le moment décisif où nous pouvons et nous devons nous mobiliser pour dégager le macronisme, la 5^e République antidémocratique finissante et le capitalisme en crise !

Ce sont les cadeaux de Noël que nous souhaitons (il va falloir lutter un peu quand même, on ne vous le cache pas...) ! Et sur ce, malgré les sujets qui fâchent, joyeuses fêtes à toutes et tous, profitez bien des moments agréables avec vos proches pour prendre plein d'énergie et lutter à nos côtés en 2026 !

« Je suis désolé, Dave.
J'ai bien peur de ne pas
pouvoir faire ça. »
Hal
tiré de 2001 Odyssée de l'espace

Appel à contributions

C'est Noël mais que faire, dois-je décroire et limiter les cadeaux pour sauver la planète et suciter l'ire de Tata Josette et toute la famille, ou céder à la folie consumériste et participer au redressement de la France capitaliste qui m'exploite sans scrupules et me jettera quand je serai usé ? Ça vaut pas un article ?

**Ce journal est le vôtre,
contactez-nous, rejoignez-nous, écrivez-nous !**

Vincent Macé



Vincent Macé
warrior mode

l'agenda

> **16 décembre** - Délibéré du procès du président Castelain, Cour d'appel de Douai

> **19 décembre** - Conseil Métropolitain

> **19 décembre au soir** - Vacances de Noël

> **8 janvier 2026** - Visite F3SCT, Biotope-service courrier

Dans la guerre, il n'y a pas de pitié.

Les élus à la CAP de la CGT à votre écoute

La prochaine Commission Administrative Paritaire (CAP) se tiendra le 10 février 2026. Les élus CGT à la CAP sont à votre disposition pour étudier vos dossiers d'avancement de grade et de promotion interne, deux leviers essentiels de reconnaissance de votre parcours et de votre engagement au sein de la MEL. Vous pouvez contacter vos élus CGT si vous remplissez les conditions statutaires pour prétendre à un avancement ou à une promotion interne. Attention: votre N+1 doit vous avoir proposé lors des campagnes d'EPA tenues de septembre à octobre 2025.

Qui contacter?

CAP A

Mélanie LOTTE
Julie VAN EECHE
Frédéric PARISOT
André BOGART

CAP B

Eric BRACCIA
Corinne HORBANT
Marie-José HUMEZ
Philippe GEVAERT

CAP C

Eric LAINÉ
Céline VANDENBERGHE
Régis VANDENBOSSCHE
Audrey DELACROIX
Kemokho SYLLA
Marie-Joelle DALLEAU
Jean-Baptiste CALLENS
Carole LEBRECHT

Nouveaux décrets : des possibilités élargies pour les agents de catégorie B

Un décret publié fin 2025 réforme les règles d'avancement en catégorie B : il supprime les quotas entre les différentes voies d'accès (voie au choix / examen professionnel). Ce que cela change : plus de souplesse, davantage de possibilités d'avancement, notamment pour les candidats au grade de rédacteur. Les élus CGT à la CAP restent à votre disposition pour vous accompagner.



Un peu de culture entre deux réveillons ?

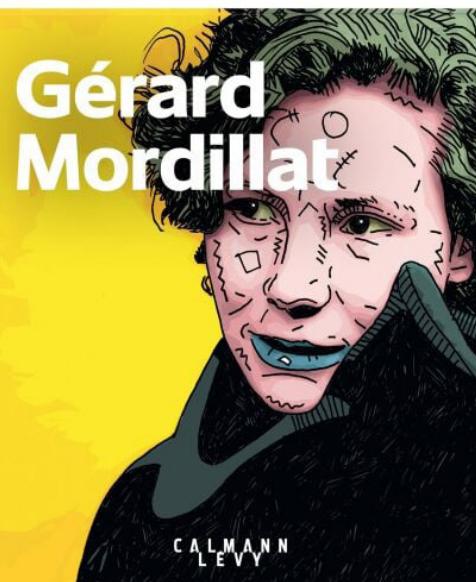
Gérard MORDILLAT « Les Vivants et les Morts, vingt ans plus tard »

En 2005, l'auteur de « Vive la Sociale » nous livrait un de ses plus grands succès : « Les Vivants et Les Morts », jusqu'à en réaliser quelques années plus tard une mini-série. Il y a 20 ans, Dallas et Rudy, les personnages centraux, cherchaient à sauver leur usine. C'était une lutte pour leur survie, mais surtout, une lutte placée au cœur des tourments de la révolte. 20 ans plus tard, le monde a changé à une vitesse folle et les difficultés se sont accentuées.

Dallas n'a pas d'autre choix que de retourner à Raussel où se déroule l'action des deux romans. En ville, tout a changé. Proprety, un entrepôt de vente en ligne semblable à Amazon, a remplacé la Kos, l'usine des premiers combats. La mairie est passée à l'extrême droite. Le cinéma, les cafés, les commerces ont fermé. À travers son roman, Gérard MORDILLAT règle ses comptes, analyse la situation du pays et dresse, sans détour, le portrait de la brutalité du monde contemporain.

Les Vivants
et les Morts,
vingt ans plus tard

roman



Il fait de Dallas et Rudy (un couple ordinaire) des héros du quotidien, dans un combat digne et salutaire. Plus ils seront humiliés, plus ils prendront des coups, plus ils porteront en eux cette rage de vivre qui les maintiendra debout. Tous les thèmes sociaux sont abordés dans le roman : la désindustrialisation, le chômage, la précarité, la lutte des classes, les centres villes qui meurent, le capitalisme, le manque de médecins, la crise hospitalière avec la fermeture de services, le racisme, l'homophobie, la montée des nationalistes, sans oublier la stratégie des dirigeants d'extrême-droite. À quelques mois des municipales, c'est un roman à lire pour interroger nos choix de vie.

Stéphane Barbier

Comité social territorial du en première ligne pour défi

Plusieurs dossiers ont été présentés au Comité Social Territorial (CST). Fidèles à leurs engagements, vos élus CGT MEL sont intervenus sur l'ensemble des dossiers pour faire entendre votre voix.

Élections professionnelles - Peut mieux faire...

Concernant la délibération relative à l'organisation des élections professionnelles de décembre 2026, ce sujet a fait l'objet de plusieurs réunions avec le dialogue social. La CGT a soutenu très fermement l'importance de conserver le paritarisme dans les instances. En effet, il n'est plus obligatoire de faire siéger des élus politiques pour représenter l'administration. Pour la CGT, les conditions de travail, l'organisation des services publics, les rémunérations : c'est politique ! Nous avons été entendus. Nous avons également été entendus sur une revendication que nous portions dès les élections de 2022. La suppression des CHSCT avait mécaniquement engendré une perte de droits syndicaux. Or, il était possible, dès 2022, de mandater deux suppléant-e-s par siège à la F3SCT. Nous l'avions écrit à l'époque. C'est le problème d'avoir raison avant tout le monde, il y a souvent chez les autres un temps d'adaptation. Nous avons cette fois-ci convaincu les autres OS et le collège des représentant-e-s de l'administration et obtenu la double suppléance. Seul bémol, nous réclamions de porter le nombre de sièges au CST à son maximum (soit 15 sièges), mais nous n'avons obtenu que la reconduction de la configuration actuelle. Soit 11 sièges. Pour cette dernière raison, nous nous sommes abstenu-e-s sur cette délibération.

Formateurs internes et jurys de concours - le compte n'y est pas...

Le second dossier présenté concernait la valorisation des formateurs internes et les autorisations d'absence pour les agents participants aux jurys de concours. L'établissement a proposé un dispositif de certification au niveau de l'établissement, la création d'une école de formation MEL et la mobilisation du CIA pour valoriser les formateurs « les

plus investis » (vous voyez venir l'arnaque ... nous aussi). Sur la participation aux jurys de concours, l'établissement a proposé une autorisation spéciale d'absence limitée à 1 journée par agent et par an. La CGT MEL a pris contact avec le Centre de Gestion du Nord qui organise les concours. Ce dernier a confirmé que pour participer dans de bonnes conditions aux jurys, il fallait libérer au moins 4 jours par an. Le dispositif proposé par l'établissement est donc inopérant ! Vos élus CGT ont voté contre.

Avenant à la convention du CAS : Arrêtez de tirer sur le Père Noël !

Le dossier le plus préoccupant de cette séance concernait l'avenant à la convention du Comité d'Action Sociale. L'intervention de Julie, élue CGT au CST en plus d'être présidente du CAS, a permis de mettre en lumière l'absence de consultation du CAS en amont. Aucune réunion préparatoire, aucune présentation, aucun échange n'a eu lieu, alors même que la MEL avait organisé des temps de travail complets lors du renouvellement de la convention quadriennale l'an dernier. Nous n'acceptons pas ce diktat ! Au-delà de la méthode, inacceptable, le contenu même de l'avenant soulève plusieurs problèmes. Ce texte, censé porter uniquement sur les conséquences financières de l'intégration des agents titulaires de contrats de moins de quatre mois comme bénéficiaires de l'offre du CAS, introduit discrètement une phrase lourde de conséquences en interdisant la tenue d'événement du CAS les jours de Conseil métropolitain. Dans un autre contexte on appellerait ça un cavalier législatif. Ici, c'est de la filouterie. Cette disposition vise clairement la fête de Noël, déjà fragilisée par la perte de l'ASA non compensée par la MEL. Avec une telle contrainte, l'organisation de cet événement devient quasiment impossible et son coût devrait encore augmenter. Ce sera autant de budget qui ne pourra pas être mobilisé sur d'autres prestations. D'autant que la MEL n'est pas capable de nous donner les dates des Conseils de 2026, alors qu'une fête de Noël nécessite plus d'un an d'anticipation ! Par ailleurs, l'intégration de nouveaux bénéficiaires aurait dû s'accompagner d'une revalorisation de la subvention dédiée aux chèques-vacances. Or, ce

sujet n'a même pas été abordé, faute d'échanges préalables. Face à ces manquements sur la forme comme sur le fond, la CGT a demandé le retrait du dossier afin qu'il soit retravaillé avec les élus du CAS. Face au refus de l'établissement et après une suspension de séance, la CGT a obtenu que l'ensemble des organisations syndicales votent contre ce projet de l'établissement. Nous remercions l'ensemble des élus du personnel d'avoir été sensibles aux arguments de la CGT et de s'être laissés convaincre.

Règlement intérieur : que du moins disant pour les agents ...

Le dossier d'actualisation du règlement intérieur, particulièrement dense, a donné lieu à une intervention détaillée de notre élu, Martin, complétée par l'intervention de Frédéric, notre secrétaire général, sur les enjeux politiques liés à l'intelligence artificielle. Il s'agissait ici de se prononcer non seulement sur la mise à jour du règlement intérieur mais également sur la charte d'utilisation des véhicules métropolitains et sur la charte informatique. Plusieurs modifications proposées ne vont pas dans le bon sens. Ainsi, la suppression de la mention relative à la réactivité de traitement par le CMS des dossiers de télétravail pour situation personnelle donne un mauvais signal aux agents. L'allongement à deux semaines du délai de demande pour le temps partiel thérapeutique complexifie la situation des collègues pourtant déjà en difficulté. Et les conditions d'accès au parking à Euralliance et Biotope montre une logique plus punitive qu'incitative concernant les mobilités alternatives (accès limité à 2 jours par mois pour les agents bénéficiant du forfait mobilité durable ou participation aux frais de transports en commun). Sur les véhicules de service, nous avons alerté sur le manque de transparence concernant les autorisations de remisage et sur l'absence trop fréquente de certains équipements essentiels à la sécurité, comme les extincteurs ou les supports téléphone. La nouvelle charte informatique acte à nouveau un accroissement du contrôle exercé sur les agents avec le développement des technologies de l'information et de la communication :

De suis une machine. Je ne ressens pas la peur.

28 novembre : la CGT MEL fendre l'intérêt des agents

traçage numérique, récupération des historiques, exploitation potentielle de données issues des messageries, agendas, vidéos ou téléphones professionnels. Enfin, l'intervention de Frédéric a replacé la question de l'intelligence artificielle à la hauteur des enjeux. La MEL refuse de reconnaître qu'il s'agit d'une introduction massive d'une nouvelle technologie, pourtant encadrée par les textes, et continue d'écartier la demande d'expertise formulée par la CGT. Les impacts potentiels sont pourtant considérables : charge de travail, pénibilité, redistribution des gains de productivité, protection des données, consommation énergétique, conséquences sociales et organisationnelles. La CGT demande qu'un véritable débat soit ouvert, doté d'un cadre clair, et qu'une expertise externe soit diligentée. Pour toutes ces raisons, vos élus CGT ont voté contre.

Une avancée pour les agents : un

cycle spécifique des géomètres

Le dossier concernant les géomètres est un des rares points positifs de cette séance. Construit en concertation avec les équipes, il répond à leurs besoins opérationnels et devrait faciliter l'exercice de leurs missions. Nous avons simplement demandé des précisions sur les modalités de prise en charge des paniers repas, mais salué le travail réalisé. La CGT a voté pour.

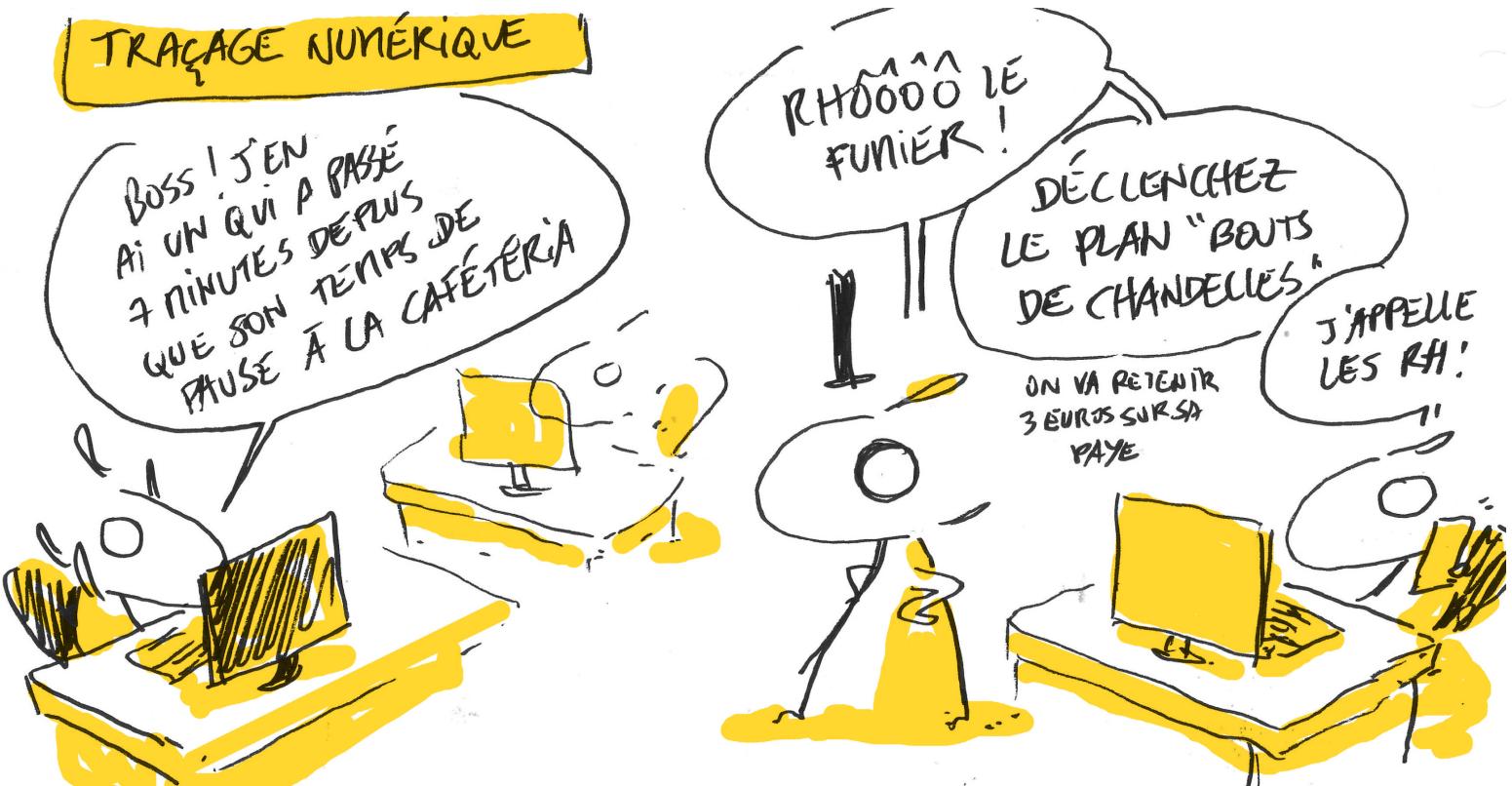
Réorganisation à la DEPV (UTML et SEER) – La CGT privée d'un débat sur le fond

Le dernier point à l'ordre du jour de ce CST a été retiré à la dernière minute et en séance par le VP RH du fait d'une préparation insuffisante. Il s'agissait de la réorganisation à la DEPV sur laquelle la CGT avait pourtant beaucoup à dire, après avoir consulté depuis plus d'un mois les agents intéressés.

Si nous avions pu nous exprimer sur ce projet d'ajustement d'organigramme,

nous aurions détaillé la situation particulièrement fragile des services concernés : un RUF absent depuis plus d'un an, des départs non remplacés, des chefs d'équipe surchargés, et des surveillants de travaux à qui l'on délègue des missions sans reconnaissance statutaire. La fusion des postes de chefs d'équipe qui devait être proposée comme une simplification, aurait fait peser une véritable épée de Damoclès sur les équipes, introduisant des risques de tensions, et reposeraient sur un principe dangereux de « faire plus avec moins ». Pour la CGT, derrière ce changement se cachait en réalité, une fois encore, un objectif d'économie budgétaire au détriment de la qualité du service rendu et des conditions de travail des agents. C'est donc avec soulagement que nous avons accueilli le retrait de ce dossier mais resterons vigilants auprès des agents concernés pour s'assurer que ce dossier qui est sorti par la porte n'entre pas par la fenêtre dans quelques mois !

nos élus au CST



On nous surveille, monsieur Tuttle. Pour notre bien.

Ça déménage à la MEL !

On n'avait pas vu ça depuis le transfert du siège de la rue du Ballon à Biotope : deux déménagements étaient inscrits pour simple information à la Formation Spécialisée Santé Sécurité au Travail (F3SCT) du 7 novembre (comprendre : sans débat et sans vote des organisations syndicales).

Le premier concernait la petite équipe des électriens. Petite équipe mais grosses problématiques ! Le second impactait 2 pôles, 4 directions, et 193 agent-e-s, majoritairement de la DNUM. Rien que ça !

Pourtant, le décret qui régit nos instances représentatives du personnel, CST et F3SCT précise : « le comité social territorial est consulté sur :
1° Les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services. (...) 9 : Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service mentionné au 1° du présent article ; » C'est assez simple à comprendre, surtout

quand on est DGA ! La CGT MEL entend bien que des redéfinitions des espaces de travail puissent avoir lieu pour tenir compte des nouveaux organigrammes, ou renforcer les synergies entre les services. Mais pas à n'importe quel prix. On ne sait même pas exactement qui était aux manettes. Puisque si les instigatrices de ces déménagements ont tenté de s'essuyer les pieds sur les instances et sur vos élu-e-s qui vous y défendent, ils ont aussi, comme souvent, tenté de passer en force au dépens des agent-e-s. Nous avons joint l'ensemble des collègues concerné-e-s et leurs retours ont été éloquents : Flex-office, densification des espaces, surbooking... C'est hors de question pour la CGT ! Certain-e-s collègues devaient même déménager plusieurs fois au fil des opérations tiroirs. Signalons d'ailleurs que les déménagements avaient déjà démarré, depuis fin septembre, soit plus d'un mois avant la F3SCT. Ça ose tout ! Nous avons affaire à un cas d'école. A des kamikazes ! Et c'est la CGT qui a informé le Vice-président ! Un abus de pouvoir de quelques « haut-e-s managers » et de quoi largement mettre en pétard le VP autant que nous !

Dans ce contexte, nous demandions que ce dossier passe pour avis au CST et non pour simple information à la F3SCT. Nous exigeons un véritable dossier, une étude d'impact, le recours à une expertise et donc, nécessairement, un report du dossier ! Le Vice-président Mathon a pris ses responsabilités et répondre, en partie, aux attentes de la CGT en reportant sine die le dossier. Et bloquant ainsi tout déménagement. Il n'y a donc pas eu match, nous avons gagné sur tapis vert et remis notre longue intervention écrite par courrier au VP, faute de pouvoir défendre nos arguments en séance. Nous avons insisté et dénoncé à nouveau la méthode et le contenu lors d'une intervention liminaire au CST du 28 novembre.

**Frédéric Parisot,
élu CGT au CST
et à la F3SCT**

Retrouvez notre intervention en flashant le QR CODE ci-dessous :



Promotion des agents en situation de handicap : la MEL fait le mort ?

En 2020,- eh oui, 5 ans déjà !- le décret 2020-569 a été adopté pour développer la promotion interne des agent-e-es en situation de handicap, par voie dérogatoire. Les candidat-e-s doivent justifier d'une durée d'ancienneté équivalente à celle

demandée pour passer le concours. Les candidat-e-s retenu-e-s sont détaché-e-s sur le grade supérieur et après une période d'essai sont soit titularisé-e-s soit reviennent sur leur ancien grade. De nombreuses collectivités, bonnes élèves, appliquent déjà ce dispositif, qui se termine le 31 décembre

2026 : La MEL, pour l'instant, fait le mort. Il y a urgence maintenant ! Nous avons par ailleurs des échos négatifs venant de la RH nous disant que parce qu'il y a pénurie de postes ouverts pour la promotion interne (ex : 12 postes de techniciens ouverts pour plus de 400 agents promouvables, soit moins de 3 % de postes ouverts), il n'y aurait rien pour les agent-e-s en situation de handicap.

Si cela se confirmait, la MEL prouverait, une fois de plus, que malgré ses campagnes de communication régulières en faveur des agents en situation de handicap (9 % de travailleurs handicapés à la MEL, source RSU 2024) et tous les « labels » qu'elle obtient, il n'y a plus rien quand il s'agit de l'évolution de carrière et du salaire.

La CGT MEL demande donc que l'administration se positionne clairement sur ce sujet et, dans le cas où elle ne mettrait pas en place ce dispositif, assume son choix pour les agents en situation de handicap.

Régis



Skynet à la voirie

L'IA est en train de transformer nos vies et nos métiers et son développement pose de nombreuses questions.

A la direction Espace Public Voirie -encore elle !-, un remplacement de l'homme par la machine (informatique) est en cours: il s'agit du logiciel « Vialytics » basé sur une IA capable d'effectuer une reconnaissance des anomalies de revêtement de voirie.

Pour l'instant, il est toujours nécessaire qu'un agent renseigne ce logiciel car il n'est pas encore assez « intelligent », mais cela ne saurait tarder...

Il est même doté d'un module budget, donc à terme plus besoin ni de comptables, ni de techniciens, ni d'agent-e-s à la Voirie sauf peut-être d'un directeur ?

Encore une fois, nous constatons qu'à la MEL, il y a de l'argent pour l'IA mais pour le fonctionnement normal

des Unités Territoriales, c'est plus compliqué.

Tout cela s'inscrit dans une dématérialisation des métiers, comme cela a été le cas avec Némo pour les comptables ou Papyrus pour les secrétariats, entre autres, qui ont entraîné la suppression de nombreux postes. Un exemple ? Il y avait 30 postes administratifs en plus à l'UTRV,

il y a 20 ans.

Cerise sur le gâteau, ce sont les agents de la filière technique dont le cœur de métier est le suivi de chantier sur le terrain, qui ont hérité des logiciels en question et aujourd'hui ces mêmes agents passent la moitié de leur temps de travail sur l'ordinateur.

En tout cas cette mise en place, en douce, d'un logiciel qui va avoir un impact considérable sur nos métiers n'est pas acceptable. Il doit y avoir un débat et la MEL doit consulter le CST, les élus de la MEL et les organisations syndicales sur ce sujet comme l'exige le décret qui cadre nos instances. Si vous aussi, dans vos métiers, vous êtes confronté-e-s à la diffusion D'IAG en « loucéde », contactez la CGT !

Régis



Son nom est Robert Paulson

Nous sommes tous Jean-Paul Delescaut

Le 18 avril 2024, Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de l'Union Départementale CGT du Nord, a été condamné à un an d'emprisonnement avec sursis pour « apologie du terrorisme ». Cette condamnation fait suite à un communiqué de l'UD sur la Palestine occupée dont le sens était pourtant explicite : rendre hommage à toutes les victimes civiles d'une spirale meurtrière et appeler à la paix. Aucun soutien à la



violence, aucune glorification d'actes terroristes. Pourtant, le tribunal a retenu une interprétation erronée du message de notre UD. Il a remis en cause la légitimité même d'une parole syndicale s'exprimant sur un conflit international. C'est le syndicalisme politique et internationaliste, qui est l'ADN de la CGT, que le pouvoir veut bâillonner. Jean-Paul a fait appel de cette décision et il a été convoqué le mardi 2 décembre dernier à la cour d'appel de Douai. Nous étions nombreux pour lui apporter notre soutien et au-delà de sa personne, aux libertés syndicales et à la liberté d'expression. La lutte contre l'antisémitisme, contre le racisme et contre toute apologie du terrorisme est un impératif absolu. Mais cet impératif ne saurait être détourné pour bâillonner le mouvement social ni faire taire la CGT. Quand les extrêmes droites sont à notre porte, c'est le syndicalisme qui est en première ligne !

Frédéric Parisot



La CGT sur les réseaux, toutes les actualités tous les jours !

Facebook : <https://www.facebook.com/cgtmel>

Instagram : https://www.instagram.com/cgt_mel/

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/in/cgt-mel-504634202/>

Site web : <https://www.cgt-mel.fr> (ou vous flashez les QR codes à côté)

ours

Le CGTinfos est une publication du syndicat CGT de la Métropole Européenne de Lille
2 boulevard des Cités Unies, 59040 Lille Tél 03 20 21 23 46 Fax 03 20 21 61 39
Directeur de publication Frédéric Parisot Rédacteur en chef Vincent Macé
Mail syndicat_cgt@lillemetropole.fr Dessins Monsieur Lapin phiip@lapin.org

